

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 27 juin 2022

CC/05/2021-2026

Procès-verbal n°5 de la séance du Conseil communal de Tannay du 27 juin 2022 à 20h15

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal n°4 du 28 mars 2022**
- 3. Communications du Bureau**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 6. Propositions individuelles et divers**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mésdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous avons essayé de tenir la séance dans la salle du haut, il y faisait vraiment trop chaud ce matin. C'est pourquoi nous sommes dans la grande salle et n'avons pas totalement supprimé la distanciation pour cette séance car, avant les vacances et au vu de la reprise des cas, nous ne voulions pas vous mettre à risque.

Un an déjà que le Bureau du Conseil travaille ensemble, nouveaux et anciens. Nous espérons avoir pu répondre au mieux à vos attentes et nous tentons de nous améliorer à chaque Conseil comme à chaque votation. Vous pourrez, par votre vote, tout à l'heure, nous faire part de votre contentement ou mécontentement.

Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

Lecture de l'ordre du jour

1. Appel

27 personnes sont présentes.

5 personnes sont excusées (Madame Chantal DONOHUE, Madame Lisa FRANCHI, Monsieur Marc HUSMANN, Monsieur Marc POLYDOR et Madame Tatiana VARLAMOVA).

3 personnes sont absentes (Monsieur Pascal CORNU, Monsieur Hossein FADAIE et Monsieur Jean-Marc KELLER).

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal n° 4 du 28 mars 2022

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé avec 24 voix contre 3 abstentions.

3. Communications du Bureau

Madame Ines FRANKE prend la Présidence de séance.

Monsieur Guillaume BENARD est réélu à l'unanimité.

Applaudissements pour notre Président.

Le Président reprend la séance.

Madame Ines FRANKE est réélue à l'unanimité.

Applaudissements pour notre Vice-présidente.

Les scrutatrices sont (ré)élue(s) à l'unanimité : Mesdames Elfriede EGGER, Kristin REYNISDOTTIR, Silvie HOLOWATY FRITSCH et Tatiana VARLAMOVA.

Pour la Commission de gestion sont (ré)élue(s) : Monsieur Maxime ANSERMET, Monsieur David GSCHWEND, Monsieur Marc HUSMANN, Madame Maria del rosario MARTINEZ CASTRO et Madame Jill MONNEY.

Pour la Commission des finances sont (ré)élue(s) : Monsieur Arcadio MIR, Monsieur Michaël SCHLEGEL, Monsieur François STETTLER, Monsieur Arnaud WEIL et Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS.

Pour la Commission *ad hoc* pour l'étude de la convention relative à la déchetterie intercommunale, continuent leur mission : Madame Jane FERGUSON, Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH et Monsieur David GSCHWEND.

Madame Ines FRANKE informe que la « Sortie au vert » se déroulera le 10 septembre 2022.

Le Président annonce ensuite qu'une verrée aura lieu à la fin de la séance.

4. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 7 (rapport de gestion pour l'année 2021).

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n°7 est accepté par 26 voix et une abstention.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n°8 (comptes communaux pour l'année 2021).

Monsieur David GSCHWEND estime que les explications données ce jour auraient dû être fournies avant la séance, avec le préavis par la Municipalité ou sous forme électronique à la commission de gestion.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n°8 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n°9 (comptes 2021 de l'EIPT).

Aucune question.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n°9 est accepté à l'unanimité.

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n°10 (demande de crédit pour la construction de la pêcherie sur la zone lacustre).

Elle précise que la commune va engager Monsieur Jean-Charles BENSADOUN, municipal des finances de la commune de Chigny, en tant que pêcheur professionnel.

La Commission des finances, par Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS, informe qu'elle donne un préavis négatif au projet.

Monsieur David GSCHWEND, pour la commission de gestion, demande si un appel d'offres a été fait pour rechercher d'autres personnes susceptibles d'occuper le poste de pêcheur professionnel.

Madame la Syndique répond par la négative étant donné qu'il a déjà été très difficile de trouver un seul pêcheur pour Tannay.

Madame Jill MONNEY dit qu'elle soutient le projet de pêcherie ce qui permettrait de remettre un peu de charme dans le village.

Madame la Syndique ajoute que l'amortissement se fera sur 30 ans et que le pavillon restera tel qu'il est actuellement.

Madame Lisa FRANCHI demande pourquoi le poste des panneaux photovoltaïques est à CHF 0.-

Madame la Syndique répond que les plans n'ont rien coûtés car c'est le technicien communal qui a pu les faire dans le cadre de sa fonction au sein de la commune. C'est aussi grâce au fait qu'une entreprise ait proposé de fournir gratuitement les panneaux à la commune de Tannay.

Monsieur Michaël SCHLEGEL, pour la commission de l'urbanisme, informe que les architectes ont choisi comme matériau le bois, ce qui permet d'avoir une esthétique qui se rapproche de l'extension de la buvette. Enfin, il attire l'attention sur le fait qu'il peut toujours y avoir un risque de construire près des arbres (risque d'incendies). Madame la Syndique garantit qu'il n'y aura pas d'abattage d'arbres.

Madame la Syndique relève que le pêcheur sera présent, toute l'année, été comme hiver, ce qui permettra d'avoir une omniprésence au port.

Madame Maria del rosario MARTINEZ CASTRO est d'avis que les coûts ne seront pas amortis ni après 20 ans, ni après 30 ans.

Monsieur Guillaume BENARD ajoute que la pêcherie permettra de garder une certaine authenticité au sein du village.

Madame Jane FERGUSON demande si les panneaux photovoltaïques permettraient de réduire les coûts et qu'ils seront fournis gratuitement.

Madame la Syndique répond que le courant sera fourni pour le port, le pavillon et la pêcherie et que les économies se feront sur la facture d'électricité mensuelle. Elle précise que ce qui coûte le plus cher est de relier la chambre froide mais que grâce aux panneaux photovoltaïques il sera possible de faire des grosses économies.

Monsieur Arcadio MIR relève le fait que d'avoir qu'un seul pêcheur représente un risque que la pêcherie se retrouve un jour inexploitée.

Madame la Syndique répond qu'il ne peut y avoir qu'une seule personne à la fois dans la pêcherie mais que le pêcheur est libre d'avoir un aide avec lui.

Monsieur Daniel PILSWORTH donne son avis favorable sur ce projet car il s'agit d'un élément du patrimoine local, qui répond à des questions actuelles telles que l'écologie et la qualité de vie de la commune.

Monsieur Maxime ANSERMET donne son avis favorable au projet.

Monsieur Arnaud WEIL recommande le projet.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH demande si une chambre froide est nécessaire.

Madame la Syndique répond que la chambre froide est une obligation dans le cadre de l'autorisation de construire. Le carrelage est également obligatoire ainsi que le fait d'avoir deux salles, une salle de nettoyage et celle où sont fait les filets, ainsi qu'un local pour le chauffage.

Madame Jane FERGUSON demande si le nouveau pêcheur pourrait vendre autre chose que la pêche.

Madame la Syndique répond que ce n'est pas possible car il faudrait, dans ce cas, avoir une licence supplémentaire.

Monsieur Arnaud WEIL attire l'attention sur le fait que des cabanes de pêcheurs vont être construites à Nyon et qu'il serait intéressant de voir comment se déroule cette activité là-bas.

Monsieur Guillaume BENARD propose que le pêcheur puisse présenter ses activités dans les écoles.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 10 est accepté à 20 voix contre 6.

Pour retrouver tous les préavis et décisions, vous pouvez consulter le site internet de la commune de Tannay à l'adresse suivante : www.tannay.ch/fr/tannay-officiel/conseil-communal/preavis-et-decisions.php

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Marc LÜTHI, pour **les SITSE**, informe que les préavis relatifs aux comptes 2021 ont été approuvés à l'unanimité lors de la séance du 12 mai 2022. Il précise que le boursier a présenté le rapport de d'exercices 2021 et que le directeur des SITSE, Monsieur Stefan Breugelmans a répondu aux questions techniques. La Commission a relevé que les comptes étaient « tenus à satisfaction » et que les réserves se trouvent à un montant d'environ 9'600'000.- qui permettra de planifier les travaux de réfection futurs et les travaux urgents.

Pour plus d'informations : www.sitse.ch

Monsieur Fabrizio NASSISSI, pour **la Région de Nyon**, informe que le Conseil intercommunal s'est réuni en séance le 23 juin 2022 et durant laquelle l'adhésion de la commune de Crans à la Région de Nyon a été approuvée à l'unanimité. Le préavis relatif aux comptes 2021, ainsi que l'adaptation des cotisations annuelles des communes ont également été approuvés.

Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch

Monsieur Marc RAMSEYER, **pour les SITSE** revient sur la séance du 12 mai 2022 et informe que quatre préavis ont été approuvés. Il informe que les SITSE ont transformés les STEPS de Terre-Sainte en STAPS (stations pompage) il y a quelques années afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du rejet des eaux usées dans le lac. Il explique qu'à Tannay comme dans d'autres villages de bord du lac, se pose un problème d'altitude et que par conséquent il faut remonter les eaux usées, ce qui dégage des mauvaises odeurs dues aux sulfures d'hydrogènes.

Madame Marie-Danielle GUEX, pour l'AJET, explique que trois séances ont eu lieu le 11 mai 2022 : la première pour l'ASCOT, où le préavis relatif aux comptes 2021 a été accepté et où a eu lieu la dissolution de l'ASCOT. La seconde séance, pour l'AJET, où les comptes 2021 ont été approuvés suite à quoi l'AJET a aussi été dissoute. La troisième séance a eu pour objet la fusion entre l'ASCOT et l'AJET qui a donné lieu à l'ARPEJ. Egalement se sont déroulées durant cette séance les présentations et la planification des besoins scolaires et parascolaires en Terre-Sainte pour 2020 à 2040. Enfin, le préavis relatif à l'adhésion à une convention collective des rapports de travail au droit privé a été accepté.

Pour plus d'informations : www.apej.ch

Monsieur Arnaud WEIL demande ce qu'il en est au sujet d'un projet qui d'une plateforme intermodale d'échanges de matériaux lourds qui était censée se situer à Eysins. Il relève que 5- 6 ans plus tard il n'y a toujours rien et aimerait avoir des nouvelles, et savoir ce qu'il est advenu du montant avait été versé pour le projet.

Madame la Syndique répond qu'elle donnera un retour à ce sujet.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, pour la **Commission du développement durable**, informe que deux rencontres citoyennes ont lieu. Elle invite celles et ceux qui sont intéressés à contacter la Commission (dev.durable.tannay@gmail.com). La Commission recherche également des bénévoles pour la fête du Village.

6. Propositions individuelles et divers

Monsieur Lenny BLANCHOU interrompt sur le panier de basket qui a été scié et demande où s'en est. Madame la Syndique répond attend de voir comment le préau sera aménagé avant de relancer l'ARPEJ s'il n'y pas de nouvelles et de remplacer le panier cas échéant.

Monsieur Marc RAMSEYER dit que des rats se baladent dans la commune et signale aussi qu'une grille qui se situe à côté du parking de chez COCAJ est cassée et qu'elle est plus haute que le niveau de la route ce qui empêche le bon écoulement de l'eau.

Monsieur Christian GSCHWEND dit que le revêtement qui est sur le chemin au bord du parc du château devrait être révisé.

Monsieur Claus HÄSSIG répond que les travaux nécessitent plus de temps que prévu et que le canton a annoncé que le préavis serait présenté pour le mois de septembre.

Le Président explique que les personnes qui souhaiteraient recevoir les documents en format papier plutôt que par courriel (hormis convocation) peuvent s'annoncer.

Le Président donne les prochaines dates de séance : le 26 septembre 2022 et le 5 décembre 2022.

Il clôt la séance à 22h42.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

